



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-08-2025 /

Dossier complet le : 26-08-2025 /

N° d'enregistrement : 005112/KK P

1 Intitulé du projet

Concilier zones de mouillages et environnement à l'échelle du bassin de navigation de la Ria d'Etel dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime pour la Zmel de la commune d'Etel

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE ETEL

Raison sociale

commune

N° SIRET

21560055200016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HERCEND

Prénom(s)

GUY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les communes de la Ria d'Etel doivent renouveler leurs autorisations pour leurs ZMELs respectives. Elles se sont associées pour optimiser l'ensemble des zones de mouillage à l'échelle du bassin de navigation, en fonction des usages, du niveau d'occupation, de la biodiversité (notamment les herbiers de zostères) et en cherchant à limiter l'incidence de l'activité. Le projet retenu sur chaque commune fait donc suite à un état des lieux et diagnostic des ZMELs à l'échelle de la Ria d'Etel sur les enjeux écologiques, paysagers et humains. Il consiste en une optimisation globale des zones (révision des périmètres afin d'éviter les herbiers de zostères, suppression des zones les moins fréquentées), diminution de la capacité d'accueil à l'échelle du bassin de navigation en accord avec les besoins, ceci dans un processus de co-construction avec les parties prenantes (Syndicat mixte Ria d'Etel, représentants des communes, représentants de la DDTM, représentants des associations de plaisanciers). Le projet retenu sur la commune d'Etel est le suivant : - préservation de 3 zones de mouillages existantes sur 4 : Men Glaz, le Pradic, Lycée maritime - optimisation du plan de mouillages : 23 places prévues contre 20 actuellement - réduction des emprises des zones de mouillages pour

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont la conciliation des zones de mouillages et d'équipements légers avec les enjeux environnementaux de la Ria d'Etel, dans une approche globale à l'échelle du bassin de navigation, portée par le partenariat de l'ensemble des communes et du syndicat mixte Ria d'Etel. La stratégie mise en œuvre consiste à éviter et réduire l'emprise des zones de mouillage sur les herbiers de zostères préserver des zones de quiétude pour la faune à l'échelle de la Ria, préserver les usages de loisirs en améliorant la prise en compte de l'environnement : Installer des mouillages ou ancrages dits écologiques afin de préserver les fonds sous-marins Mutualiser les annexes en proposant une annexe pour deux ou trois bateaux Améliorer l'accès aux mouillages : lien des usages terrestres et maritimes, gestion des aires de stationnement Améliorer la collecte des déchets en installant des poubelles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Tous les mouillages sont déjà présents sur la zone : le projet n'implique pas de travaux lourds, hormis la suppression de certains corps-morts et l'installation de nouveaux sur certaines zones existantes. L'augmentation de capacité d'accueil des zones de mouillage reste limitée et ne nécessite pas de modifications majeures des aménagements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation consiste à : - l'utilisation des différentes zones de mouillages par les usagers conformément aux règlements en vigueur - L'entretien courant des zones de mouillages et de leurs équipements: bonne gestion des racks à annexes, Les corps morts non utilisés doivent être supprimés par leurs propriétaires. Toutefois, si ces corps morts sont situés dans des herbiers, la DDTM devra être sollicitée pour juger de la pertinence de supprimer le corps mort au regard de l'impact pressenti sur l'herbier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à : Examen au "cas par cas" (présent document) au titre de la rubrique 9d de l'annexe à l'art. R122-2 du CE.- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Absence de travaux, pas de demande d'IOTA n'est requise.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale des 4 zones de mouillages avant étude Superficie totale des 3 zones de mouillages après étude Nombre de zones de mouillages avant/après étude : Nombre de mouillages avant / après études : Nombre de mouillages total sur le bassin de navigation avant/après études	(37584, m2) (23 238 , m2) (3/4, nombre) (20/23, nombre) (874 / 771, nombre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve le 23 octobre 2019 Zonage Nds correspondant aux espaces terrestres et marins.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet est compose des zones de mouillages en mer et de leurs equipements legers a terre : cales, racks a annexes. La ZMEL d'Etel a deja ete autorisee par arrete du 22 Mai 2013 Il s'agit ici d'un renouvellement de la Zmel dans un objectif d'optimisation d'un point de vue environnemental, a l'echelle du bassin de navigation de la ria d'Etel. LES caracteristiques du projet avant/apres sont detaillees dans la note environnementale jointe les caracteristiques du projet avant/apres sont: a l'echelle de la Ria d'Etel: nombre de zones de mouillages avant / apres: 117/83 a l'echelle de la commune d'Etel : nombre de zones de mouillages avant / apres: 4/3

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II - Estuaire de la riviere d'Etel ZNIEFF de type II - Fonds rocheux de la ria d'Etel
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Etel est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La Ria d'Etel
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Risque de radon eleve
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans la zone Speciale de Conservation ZSC FR5300028 "Ria d'Etel" (Directive habitats). Les habitats d'interet communautaires sont : - Bancs de sable a faible couverture permanente d'eau marine - Estuaire - Grandes criques et baies peu profondes - Replats boueux ou sableux exondes a maree basse
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les équipements associés aux zones de mouillage sont existants et adaptés à leur utilisation de loisirs ponctuels.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les zones de mouillage sont déjà existantes. Il s'agit au travers de ce projet de minimiser les impacts sur l'environnement de la Ria d'Etel en ajustant les périmètres des zones en dehors des herbiers de zostères, et en réduisant leurs emprises sur les milieux naturels et zone de quiétude pour l'avifaune.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Les zones de mouillage interceptent les habitats 1130 Estuaires, 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse, 1160 Grandes criques et baies peu profondes. Elles peuvent être localisées sur des emprises colonisées par des herbiers de zostères. Les nouvelles emprises des zones de mouillage évitent les zones d'herbiers. Une évaluation des incidences N2000 est jointe dans la note environnementale détaillée jointe en annexe au présent formulaire. Cette évaluation conclut à l'absence
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise de la Zmel est maintenue autant que possible dans les secteurs des zones de mouillage existantes et réduite en terme de surface sur les milieux naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation Risque radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les usagers doivent respecter les règlements de la Zmel quant aux rejets dans l'eau et l'entretien de leurs bateaux sur les zones dédiées, ceci afin de supprimer les risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les zones de mouillage sont déjà existantes mais la capacité d'accueil des bateaux sur Etel sera légèrement augmentée (+ 3 places). A l'échelle du bassin de navigation de la ria d'Etel, la capacité d'accueil totale diminuera de 103 places (de 874 à 771). Cette reorganisation n'entraîne pas de déplacements supplémentaires.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit généré au niveau des zones de mouillage se limite aux moteurs et à la fréquentation par les usagers, sans augmentation significative et limitée aux zones existantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les odeurs sont limitées aux gaz d'échappement des bateaux => aucune augmentation significative n'est attendue en l'absence d'augmentation de la fréquentation
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses associées aux zones de mouillage sont limitées à l'éclairage public au niveau des accès et parkings et au balisage en mer.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air existant au droit des zones de mouillage existantes et optimisées dans le cadre du renouvellement d'AOT sont limitées aux rejets des moteurs des véhicules et bateaux des plaisanciers (gaz d'échappement). Avec la diminution globale du nombre de mouillages, il n'y a pas de nouveaux rejets dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les usagers de la Zmel doivent respecter les règlements associés interdisant les rejets dans l'eau.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de travaux ni de modification des usages de la Zmel: les activités associées aux zones de mouillage ne génèrent pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de travaux ni de modification des usages de la Zmel : les activités associées aux zones de mouillage ne génèrent pas de production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les enjeux paysagers ont été pris en compte dans le diagnostic de la Zmel de la Ria d'Étel. La concentration des bateaux sur les zones de mouillage de moindre enjeu environnemental permet de préserver le paysage associé au nautisme de la Ria tout en offrant de nouvelles perspectives au droit des zones réduites et/ou abandonnées au profit de la biodiversité et du paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les zones de mouillages sont optimisées: réduction des emprises et optimisation de la disposition des corps morts pour permettre d'installer les bateaux sans modifier les activités en place. Les accès et équipements associés aux zones de mouillages sont maintenus tels quels car adaptés aux capacités d'accueil et besoins des plaisanciers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le reamenagement des zones de mouillages minimise l'incidence de la navigation sur les herbiers. Un certain nombre de projet ont été identifiés sur cette même zone. Cependant, au vu des faibles effets du projet, aucun effet cumule avec d'autres projets existants ou approuvés n'est recensé. Les différents projets sont décrits en annexe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement: - Adaptation des périmètres de la Zmel : évitement des zones d'herbiers de zostères Mesure de réduction - Optimisation des zones de mouillages : augmentation de leur capacité dans un périmètre plus réduit afin de laisser plus de place à l'expression de la biodiversité - Réduction du nombre de zones de mouillage de faible capacité afin de réduire le dérangement sur les espaces naturels - Amélioration ponctuelle des aménagements terrestres : mise en place de racks à annexes et de containers à poubelles sur quelques sites lorsque nécessaire - Préconisations de mouillages dits "écologiques" pour le remplacement des corps morts (ancres à vis et mouillages textiles avec flottabilité) - Renouvellement et mise à jour des règlements des zones de mouillage intégrant les bonnes pratiques environnementales

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de renouvellement de l'autorisation d'occupation du DPM pour la ZMEL de la Ria d'Etel integre des sa conception la sequence Eviter - Reduire - Compenser : evitement des herbiers de zosteres (adaptation des perimetres), preservation des zones de quietude pour la faune (reduction du nombre global de zones de mouillage) et prise en compte des besoins des usagers dans le cadre d'ateliers de concertation, garantissant le succes de la demarche. Les zones de mouillage, apres etude, sont maintenues dans les memes secteurs, evitant de fait d'impacter de nouvelles zones. Les equipements legers sont limites aux emprises deja artificialisees. L'evaluation des incidences Natura 2000 demontre la preservation des enjeux d'interet communautaire. Au regard des ameliorations environnementales apportees par cette

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HERCEND

Prénom GUY

Qualité du signataire MAIRE

À ETEL

Fait le 26-08-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)